

l'on ne consacre pas, l'évêque officiant vient s'asseoir en face d'une table dressée vers le milieu du sanctuaire. Alors des diacres et sous-diacres apportent de grandes urnes, qu'ils déposent en face du pontife, crosse en main et mitre en tête ; ces urnes sont remplies d'huile qui va être sanctifiée et bénite.

Huiles saintes destinées aux enfants qui naissent et aux malades qui meurent, aux prêtres que l'on voue à Dieu et aux rois que l'on sacre et que l'on couronne ; *Saint chrême*, au baptême et à la *confirmation*, et *Extrême-Onction* à la mort.

Quand toutes les prières ont été dites sur les saintes huiles, l'évêque remonte à l'autel, et, après la communion, l'hostie qu'il a consacrée pour le lendemain est portée sous le dais et en grande pompe au *reposoir*.

Lorsque l'office du matin est terminée, alors tout le peuple chrétien quitte ses demeures et s'en va *faisant les stations* dans toutes les paroisses.

Cet usage de *faire des stations* remonte très haut dans les temps passés : les chevaliers quittaient autrefois leur épée, et de nobles dames marchaient nu-pieds dans les rues pour accomplir cet acte de piété.

Dans les cérémonies du Jeudi saint, il y en a encore une d'un grave enseignement : c'est celle que l'on appelait autrefois le *mandai* et qui est plus connue sous le nom de *lavement des pieds*. Elle se fait en imitation de Jésus-Christ qui " se leva de table, quitta ses habits et, prenant un napperon, le mit autour de lui, puis versa de l'eau dans un bassin ; et après avoir lavé les pieds de ses disciples, il les essuya avec le napperon qu'il avait autour de lui... "

Le Jeudi saint, on fait aussi *l'absoute* ou *l'absolution des pénitents*, c'est vers le neuvième siècle que cette cérémonie fut établie ; elle se faisait avant le commencement de la messe ; pour cet effet, des pénitents couverts du sac et du cilice, la cendre sur la tête, se rendaient dès le matin au lieu où ils s'étaient tenus pendant le carême ; on allait les y prendre, on les présentait aux ministres de Dieu, et l'évêque récitait sur eux une oraison.

Alors le diacre, parlant pour les pénitents, représentait au pontife que le temps de la propiation était venu. Puis l'évêque faisait une exhortation à ceux qui s'étaient repentis et prononçait les prières pour demander la rémission des péchés.

Aujourd'hui les pécheurs et les justes restent dans l'église, personne n'est chassé du temple ; les hommes se sont fait plus de honte pour accuser leurs péchés et la religion plus de compassion pour leur pardonner.

\* \* \*

VENDREDI SAINT.

Voici venir le jour de la grande tristesse chrétienne, le jour que les cloches n'annoncent pas, le jour où les autels n'ont pas de sa-